



**COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM
22-25 AVRIL 2008**

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion est ouverte par M^{me} Monique Barbut, directrice générale et présidente du FEM.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

2. M^{me} Mawaheb Aboul Azm, représentant l'Égypte, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, est élue coprésidente de la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Conseil approuve l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.33/1/Rev.2.

**DÉCLARATIONS DES REPRÉSENTANTS DES SECRÉTARIATS DE LA CONVENTION-CADRE
DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA CONVENTION
DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

4. M^{me} Preety Bhandari, coordonnatrice du programme d'assistance financière et technique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et M. Donald Cooper, secrétaire exécutif de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, font une déclaration. Des exemplaires de leurs déclarations sont distribués lors de la réunion.

DÉCISIONS

5. Le Conseil prend les décisions suivantes sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

Décision sur le point 5 de l'ordre du jour — Relations avec les instances des Conventions

6. Ayant examiné le document GEF/C.33/3/Rev.1 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, le Conseil se félicite des activités envisagées

pour appliquer les directives et décisions des Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement. Il charge le Secrétariat et les Entités d'exécution de

continuer à travailler avec les pays bénéficiaires pour qu'ils tiennent compte de ces directives et des priorités nationales dans leur programmation des ressources et des activités du FEM.

7. En outre, le Conseil accueille favorablement la décision de la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto d'inviter le FEM à fournir provisoirement des services de secrétariat au Fonds pour l'adaptation, et il charge la directrice générale et le Secrétariat du FEM de prendre les dispositions nécessaires à cet effet, en application de la décision 1/CMP.3.

Décision sur le point 6 de l'ordre du jour Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 09 du Bureau de l'évaluation

8. Ayant examiné le document GEF/ME/C/33/1 intitulé *Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 09 du Bureau de l'évaluation du FEM*, le Conseil décide de se prononcer sur cette question dans le cadre de son examen du point 16 de l'ordre du jour. Le texte de la décision prise fait partie du compte rendu de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Décision sur le point 7 de l'ordre du jour Rapport annuel de la performance du FEM (2007) et réponse de la direction

9. Ayant examiné le document GEF/ME/C.33/2 intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2007)* et la réponse de la direction à ce rapport (GEF/ME/C.33/3, *Management Response to GEF Annual Performance Report-2007*), le Conseil prend bonne note des recommandations du rapport et de la réponse de la direction, relève notamment les progrès réalisés par les Entités d'exécution du FEM pour réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant du fonctionnement interne de ces organisations et invite lesdites Entités à rendre compte des nouvelles étapes franchies dans ce domaine en juin 2009.

Décision sur le point 8 de l'ordre du jour Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays (2008) et réponse de la direction

10. Ayant examiné le document GEF/ME/C.33/4 intitulé *Rapport de l'examen annuel de portefeuilles-pays (2008)* et la réponse de la direction à ce rapport (GEF/ME/C.33/5, *Management Response to the Annual Country Portfolio Evaluation - 2008*), et ayant pris note de trois de ces examens (Bénin, Madagascar et Afrique du Sud, GEF/ME/C.33/Inf.1 à 3), le Conseil prie le Secrétariat de :

- a) continuer à renforcer la formule des approches plurisectorielles intégrées et prendre en compte les aspects transnationaux, en particulier dans le cas de l'adaptation au changement climatique et de la dégradation des sols, pour optimiser les effets des activités sur l'amélioration de l'environnement de la planète,
- b) continuer à développer des modes de collaboration spécifiques, anticipatifs et plus souples avec les pays d'Afrique, en particulier les pays les moins avancés, dont la capacité à accéder aux financements du FEM et à en tirer parti est limitée, et

- c) promouvoir l'appropriation des projets par les pays au moyen de programmes à l'appui de politiques nationales intégrées, dans le respect des procédures et des institutions des pays en question.

Décision sur le point 9 de l'ordre du jour Rapport de suivi annuel 2007

11. Ayant examiné le document GEF/C.33/4, intitulé *Rapport de suivi annuel 2007*, le Conseil se réjouit des résultats du portefeuille du FEM en 2007, jugés globalement satisfaisants dans tous les domaines d'intervention. Le Conseil se félicite également des progrès réalisés dans l'élaboration d'outils et de méthodes de suivi des indicateurs retenus pour les domaines d'intervention pendant FEM-4, et il charge le Secrétariat de rendre compte du degré de réalisation des résultats escomptés au moment où démarrent les évaluations à mi-parcours d'un bon nombre de projets entrepris pendant FEM-4.

12. Le Conseil demande au Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec les Entités d'exécution du FEM et le Bureau de l'évaluation pour s'assurer que le système intégré de gestion qu'il applique réponde mieux à ses besoins. Le Conseil demande également au Secrétariat de continuer à améliorer la collecte et la compilation des données destinées au suivi.

13. Le Conseil demande aussi au Secrétariat et aux Entités d'exécution de veiller encore davantage à ce que les pays bénéficiaires soient tenus pleinement informés à tous les stades de la préparation et de l'exécution des projets.

Décision sur le point 10 de l'ordre du jour Programme de microfinancements : Suite donnée à l'évaluation conjointe de 2007

14. Ayant examiné le document GEF/C.33/5 intitulé *Programme de microfinancements : Suite donnée à l'évaluation conjointe de 2007*, le Conseil rend hommage au comité directeur du Programme pour les propositions présentées dans le rapport.

15. Le Conseil souscrit à la proposition qui vise à augmenter de 3,817 millions de dollars les fonds consacrés aux coûts de gestion pour financer rapidement la préparation de 23 nouveaux programmes nationaux rattachés au Programme, ce montant provenant d'une réaffectation des ressources déjà approuvées pour les microfinancements.

16. Le Conseil approuve les autres propositions présentées dans le rapport et prie instamment le comité directeur du Programme et le PNUD de les traduire dans les faits.

17. S'agissant des nouvelles modalités d'exécution susceptibles de s'appliquer au Programme de microfinancements pendant FEM-5, le Conseil charge le comité directeur du Programme et le PNUD de travailler en consultation avec tous les autres acteurs concernés pour préparer des propositions détaillées et les soumettre à son examen en juin 2009.

Décision sur le point 11 de l'ordre du jour Précisions sur les plateformes-cadres du portefeuille du FEM

18. Ayant examiné le document GEF/C.33/6 intitulé *De l'approche-projet à l'approche-programme : Les plateformes-cadres dans le portefeuille du FEM — Précisions*, le Conseil souscrit aux objectifs des plateformes-cadres et aux principes qui les sous-tendent, considérant que l'approche-programme soutient plus efficacement la politique de développement durable des pays en développement ou en transition.

19. Le Conseil approuve également les modalités de préparation des programmes à l'aide de plateformes-cadres. Décrites ci-après, ces modalités s'articulent notamment sur l'utilisation d'un Descriptif de plateforme-cadre (DPC), le modèle retenu pour présenter le résumé d'un programme.

20. Le Conseil apporte les précisions suivantes au paragraphe 11 du document GEF/C.31/7/Rev. 1 sur le cycle de projet, qu'il avait approuvé en juin 2007 et révisé en novembre 2007:

Dès l'exercice 08, les plateformes-cadres pour lesquelles le financement du FEM est sollicité ne pourront être soumises à l'examen du Conseil que lors de ses réunions, et non hors réunion. Le document utilisé pour obtenir l'approbation et guider l'exécution d'un programme s'articulant sur une plateforme-cadre est le Descriptif de plateforme-cadre (DPC). Ces descriptifs sont présentés au Conseil dans le cadre d'un programme de travail. Le Conseil examine le DPC et approuve l'objectif général et le champ d'intervention de la plateforme présentée. Dans la mesure du possible, les DPC font état de tous les projets à financer dans le cadre de la plateforme. Ces projets doivent toutefois être accompagnés d'une FIP, soumise à l'approbation du Conseil. Toutes les FIP existantes sont soumises à l'approbation du Conseil dans le cadre du programme de travail auquel la plateforme est inscrite. En fonction de la nature des opérations de la plateforme, le Conseil a la possibilité d'approuver des fonds à réserver pour la plateforme en question, même si toutes les FIP correspondant aux projets énumérés dans le descriptif n'ont pas été soumises au titre du programme de travail présenté. Une fois que les FIP restantes sont prêtes, et validées par le DG, elles sont soumises à l'approbation du Conseil dans le cadre d'un autre programme de travail. Toutes les FIP approuvées sont placées sur le site web du FEM. Une FIP ne peut être approuvée qu'après approbation par le Conseil du DPC de la plateforme-cadre à laquelle elle se rattache.

Décision sur le point 12 de l'ordre du jour Application par les Entités d'exécution du FEM des normes fiduciaires minimales recommandées

21. Ayant examiné le document GEF/C.33/Inf.6 intitulé *Report on the Compliance of the GEF Agencies on the Implementation of the Recommended Minimum Fiduciary Standards*, le Conseil se félicite de l'information fournie par le document et les rapports des Entités d'exécutions qui lui sont annexés.

22. Devant le volume même des données présentées et la complexité technique des informations fournies par le document, le Conseil charge le Secrétariat d'engager un consultant pour préparer un résumé et une analyse comparative des rapports joints en annexe, en consultation avec les Entités d'exécution. Le consultant évaluera aussi dans quelle mesure les Entités d'exécution respectent les normes fiduciaires minimales recommandées qui sont définies dans le document GEF/C.31/6.

23. Un rapport sera communiqué au Conseil d'ici sa réunion du printemps 2009.

Décision sur le point 13 de l'ordre du jour Programme stratégique de renforcement des investissements dans le transfert de technologies écologiquement rationnelles

24. Le Conseil décide que le Secrétariat préparera un rapport décrivant :

- i) le travail consacré à ce jour au financement du transfert de technologies, et
- ii) les modes de financement actuel du transfert de technologies.

25. Le Conseil note que le mandat qui lui est confié en application de la décision 4/CP.13 devra être précisé par de nouvelles directives. Dans l'intervalle, le Conseil continuera à travailler sur cette question à la lumière des points de vue exprimés par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de la CCNUCC.

26. Le rapport sera soumis à l'approbation du Conseil en vue de sa présentation au SBI.

Décision sur le point 14 de l'ordre du jour Examen des dépenses administratives des Agents d'exécution du FEM

27. Ayant examiné le document GEF/C.33/9, intitulé *Examen des dépenses administratives des Agents d'exécution du FEM*, le Conseil :

- a) demande au Secrétariat de mettre sur pied un groupe de travail interinstitutionnel chargé d'élaborer un glossaire et un guide de l'établissement des rapports pour faciliter la comparaison des informations présentées par les Agents d'exécution sur leurs dépenses administratives et pour normaliser les modalités de suivi de leurs coûts administratifs réels ;
- b) charge le Secrétariat de lui communiquer les recommandations du groupe de travail au printemps 2009 ;
- c) invite chacun des Agents d'exécution à communiquer annuellement au Secrétariat une liste de ses personnels (à son siège et dans ses bureaux hors siège) qui travaillent à temps plein ou partiel pour le FEM ou, en l'absence de telles données, à lui donner une estimation du nombre d'années-personnes consacrées aux activités internes de gestion et d'administration des projets pour le compte du FEM ;

- d) prie chacun des Agents d'exécution de rendre compte chaque année des services fournis et du montant total des dépenses réelles encourues au titre de ses activités internes de gestion et de son administration des projets aux différents stades de leur cycle, ces dépenses étant ventilées par postes : personnel, consultants, déplacements, autres (bureaux, informatique, télécommunications, par exemple) ;
- e) charge le Secrétariat de rassembler cette information et de la faire figurer dans les plans d'activité qui lui sont présentés.

Décision sur le point 15 de l'ordre du jour a) Programme de travail

28. Le Conseil examine le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.33/9. Il approuve un programme¹ composé de 48 projets² et agréé le concept et les objectifs de 10 plateformes-cadres, sous réserve des observations formulées pendant la réunion et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 9 mai 2008.

29. Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 283,27 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais aux Entités d'exécution. Le programme de travail approuvé se compose de 48 fiches d'identité de projets (FIP), dont 21 se rattachent à 10 plateformes-cadres, à savoir :

Diversité biologique

- **Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinidad-et-Tobago) :** Mise en application des cadres nationaux de promotion de la biosécurité (plateforme BS) — rattaché au programme FEM de prévention des risques biotechnologiques (PNUE) (financement du FEM : 3,34 millions de dollars)
- **Programme régional (Micronésie, Palau, Îles Marshall) :** Challenge micronésien (plateforme PAS) : Mécanismes financiers viables pour la gestion des aires insulaires protégées — rattaché à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (PNUE) (financement du FEM : 5,45 millions de dollars)

¹ Compte tenu de la législation nationale régissant le vote de son pays sur les projets de développement financés par certains organismes de promotion du développement, le membre du Conseil représentant les États-Unis s'oppose aux projets suivants : *Cuba: Application d'une approche régionale à la gestion des aires marines et côtières protégées dans les archipels du sud de l'île (PNUD) ; Iran: Promotion de modes de transport viables à Téhéran (PNUD) ; Projet régional (Azerbaïdjan, Iran, Kazakhstan, Fédération de Russie, Turkménistan) : Mer caspienne : Reconstitution de ressources halieutiques surexploitées et renforcement d'un cadre régional permanent de gouvernance environnementale (PNUD) ; Iran: Consolidation et cohésion institutionnelles à l'appui d'une gestion intégrée des ressources naturelles (MENARID) (PNUD) ; Belarus: Gestion des stocks de polluants organiques persistants et renforcement des capacités techniques/institutionnelles (Banque mondiale) ; Projet régional (Belarus, Ukraine) : Mise en œuvre d'un programme d'action stratégique pour réduire la pollution par les substances toxiques persistantes dans le bassin du Dniepr (PNUD).*

² Le PNUD a informé le Secrétariat de sa décision de retirer le *projet régional (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Iran) : Réduction de la dégradation du bassin transnational de la Koura et de l'Araxe (PNUD)*, ce qui ramène à 48 le nombre de FIP rattachées à ce programme de travail, contre 49 présentées initialement.

- **Cameroun** : Élaboration et l'application d'un mécanisme (cadre) national de suivi et de gestion des organismes vivants modifiés et des espèces invasives (plateforme BS) — rattaché au programme FEM de prévention des risques biotechnologiques (PNUE) (financement du FEM : 2,40 millions de dollars)
- **Colombie** : Prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité dans le secteur du café (PNUD) (financement du FEM : 2 millions de dollars)
- **Colombie** : Internalisation des savoirs traditionnels liés à la biodiversité des écosystèmes agricoles (PNUD) (financement du FEM : 2,50 millions de dollars)
- **Cuba** : Application d'une approche régionale à la gestion des aires marines et côtières protégées dans les archipels du sud de l'île (PNUD) (financement du FEM : 5,71 millions de dollars)
- **Équateur** : Préservation de la biodiversité marine et côtière (BID) (financement du FEM : 4 millions de dollars)
- **Honduras** : Préservation de la biodiversité des zones autochtones d'activité économique dans la Moskitia (PNUD) (financement du FEM : 2,02 millions de dollars)
- **Mexique** : Transformation de la gestion des forêts communautaires de production abritant une biodiversité riche par le renforcement de la capacité nationale à utiliser des instruments faisant appel au marché (plateforme SFM) — rattaché au programme de gestion durable des forêts (PNUD) (financement du FEM : 6,90 millions de dollars)
- **Venezuela** : Renforcement de la viabilité financière et de l'efficacité des opérations du dispositif de parcs nationaux (PNUD) (financement du FEM : 7,18 millions de dollars)

Changements climatiques

- **Chili** : Promotion et renforcement du marché des équipements à haut rendement énergétique dans le secteur industriel (BID) (financement du FEM : 2,64 millions de dollars)
- **Inde** : Amélioration du rendement énergétique des refroidisseurs (plateforme IND) — rattaché à la plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie (Banque mondiale) (financement du FEM : 6,30 millions de dollars)
- **Iran** : Promotion de modes de transport viables à Téhéran (PNUD) (financement du FEM : 5,33 millions de dollars)
- **Malaisie** : Amélioration du rendement énergétique dans les immeubles (PNUD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- **Mexique** : Développement rural (Banque mondiale) (financement du FEM : 10,50 millions de dollars)
- **Fédération de Russie** : Amélioration du rendement énergétique dans les bâtiments publics (plateforme RUS) — rattaché au programme cadre de maîtrise de l'énergie (BERD) (financement du FEM : 9,21 millions de dollars)

- **Fédération de Russie** : Amélioration du rendement énergétique dans les logements urbains (RUS) — rattaché au programme cadre de maîtrise de l'énergie (BERD) (financement du FEM : 9,67 millions de dollars)
- **Turquie** : Transformation du marché des appareils à haut rendement énergétique (PNUD) (financement du FEM : 2,71 millions de dollars)
- **Turquie** : Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les immeubles (PNUD) (financement du FEM : 2,62 millions de dollars)
- **Ouzbékistan** : Promotion de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics (PNUD) (financement du FEM : 3,25 millions de dollars)

Eaux internationales

- **Projet mondial** : GEF IW: LEARN: Diffusion des connaissances axées sur les océans, les côtes et les îles au niveau du portefeuille « eaux internationales » et transfert des acquis dans la région Asie-Pacifique et le Triangle de corail (plateforme CTI) — rattaché à l'Initiative pour le Triangle de corail (PNUD/BAsD) (financement du FEM : 2,70 millions de dollars)
- **Projet régional (Indonésie, Timor-Leste, Papouasie-Nouvelle-Guinée)** : Programme d'action à l'appui de l'écosystème des mers de Timor et d'Arafura (plateforme CTI) — rattaché à l'Initiative pour le Triangle de corail (PNUD) (financement du FEM : 2,50 millions de dollars).
- **Projet régional (Indonésie, Malaisie, Philippines)** : Gestion halieutique durable dans les mers de Sulu et des Célèbes (plateforme CTI) — rattaché à l'Initiative du Triangle de corail (PNUD) (financement du FEM 2,89 millions de dollars)
- **Projet régional (Botswana, Lesotho, Namibie, Afrique du Sud)** : Préparation et adoption d'un programme d'action stratégique visant à concilier les utilisations de l'eau et la gestion durable des ressources naturelles dans le bassin transnational de l'Orange-Senqu (PNUD) (financement du FEM : 6,30 millions de dollars)
- **Projet régional (Belarus, Ukraine)** : Mise en œuvre d'un programme d'action stratégique pour réduire la pollution par les substances toxiques persistantes dans le bassin du Dniepr (PNUD) (financement du FEM : 2,04 millions de dollars)
- **Projet régional (Fédération de Russie, Mongolie)** : Actions conjointes de gestion intégrée du bassin du lac Baïkal pour réduire la pollution par les substances toxiques persistantes et les nutriments (PNUD) (financement du FEM : 2,63 millions de dollars)
- **Projet régional (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Niue, Samoa, Îles Salomon, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Tuvalu, Vanuatu)**: Mise en œuvre d'une gestion viable et intégrée de l'eau douce et des eaux usées dans les pays insulaires océaniques (plateforme PAS) — rattaché à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (PNUD/PNUE) (financement du FEM : 9,03 millions de dollars)

- **Projet régional (Argentine, Uruguay) :** Réduction et prévention de la pollution d'origine terrestre dans le bassin du Rio de La Plata et sur sa façade maritime par la mise en œuvre du programme d'action stratégique FrePlata (PNUD) (financement du FEM : 2,85 millions de dollars)
- **Projet régional (Afrique) :** Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui d'une pêche écologiquement viable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne (phase I, tranche 2) (Banque mondiale) (financement du FEM : 15,60 millions de dollars)
- **Projet régional (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Ghana) :** Développement d'une pêche écologiquement viable dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest — rattaché au Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui d'une pêche écologiquement viable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne (Banque mondiale)
- **Projet régional (Azerbaïdjan, Iran, Kazakhstan, Fédération de Russie, Turkménistan) :** Mer caspienne : Reconstitution de ressources halieutiques surexploitées et renforcement d'un cadre régional permanent de gouvernance environnementale (PNUD) (financement du FEM : 4,70 millions de dollars)

Dégradation des sols

- **Pérou :** Promotion d'une gestion durable des sols à Las Bambas (PNUD) (financement du FEM : 4 millions de dollars)

Activités plurisectorielles

- **Projet régional (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Palau, Micronésie, Fidji, Timor-Leste, Vanuatu) :** Gestion des ressources côtières et marines dans le Triangle de corail : volet Pacifique (plateforme PAS) — rattaché à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (BAsD) (financement du FEM : 8,34 millions de dollars)
- **Projet régional (Indonésie, Malaisie, Philippines) :** Gestion des ressources côtières et marines dans le Triangle de corail : volet Asie du Sud-Est (plateforme PAS) — rattaché à l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (BAsD) (financement du FEM : 10,31 millions de dollars)
- **Projet régional (Argentine, Bolivie, Paraguay) :** Aménagement forestier durable de l'écosystème américain transnational du Gran Chaco (plateforme SFM) — rattaché au programme de gestion forestière durable (PNUE/PNUD) (financement du FEM : 6,86 millions de dollars)
- **Chine: Préservation de la biodiversité des écosystèmes de terre arides par une approche intégrée des écosystèmes (plateforme PRC-GEF) —** rattaché au partenariat PRC-GEF à l'appui du programme de lutte contre la dégradation des sols dans les écosystèmes de terres arides (FIDA) (financement du FEM : 4,55 millions de dollars)
- **Colombie :** Intégration systématique de la préservation de la biodiversité dans le pastoralisme (Banque mondiale) (financement du FEM : 7 millions de dollars)

- **Iran** : Consolidation et cohésion institutionnelles à l'appui d'une gestion intégrée des ressources naturelles (MENARID) (PNUD) (financement du FEM : 4,32 millions de dollars)
- **Jordanie** : Internalisation des modes de gestion durable des sols (MENARID) (FIDA) (financement du FEM : 6,45 millions de dollars)
- **Maroc** : Lutte participative contre la désertification et réduction de la pauvreté dans les écosystèmes des hauts plateaux arides et semi-arides de l'Est du Maroc (MENARID) (FIDA/ONUDI) (financement du FEM : 6 millions de dollars)
- **Philippines** : Programme de développement rural de Mindanao (phase II) — Composante « préservation des écosystèmes côtiers et marins » (Banque mondiale) (financement du FEM : 6,49 millions de dollars)
- **Tunisie** : Aide à la gestion durable des sols dans le gouvernorat de Siliana (MENARID) (FIDA) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- **Viet Nam** : Gestion durable des espaces forestiers (plateforme SFM) — rattaché au cadre du programme national pour la gestion durable des espaces forestiers (Banque mondiale) (financement du FEM : 4,20 millions de dollars)

Polluants organiques persistants (POP)

- **Projets régional (Georgia, Kirghizistan, Tadjikistan)** : Démonstration et généralisation de méthodes pouvant durablement remplacer le DDT pour la lutte antivectorielle dans le Caucase du Sud et en Asie centrale (PNUE) (financement du FEM : 2,05 millions de dollars)
- **Belarus** : Gestion des stocks de polluants organiques persistants et renforcement des capacités techniques/institutionnelles (Banque mondiale) (financement du FEM : 5,50 millions de dollars)
- **Brésil** : Création d'un dispositif de gestion et d'élimination des déchets contenant des PCB (PNUD) (financement du FEM : 4,73 millions de dollars)
- **Chine** : Écogestion et élimination des pesticides périmés à base de POP et d'autres déchets contenant des POP (ONUDI) (financement du FEM : 9,96 millions de dollars)
- **Mongolie** : Renforcement des capacités d'écogestion et d'élimination des PCB (ONUDI) (financement du FEM : 2,65 millions de dollars)
- **Philippines** : Gestion intégrée des POP : dioxines et furanne, PCB et sites contaminés (Banque mondiale) (financement du FEM : 8,64 millions de dollars)

30. Le Conseil demande que les FIP de projets de grande envergure devant être financés à l'avenir au titre des plateformes-cadres suivantes, dont il approuve les objectifs, soient inscrits aux programmes de travail soumis à son approbation :

Diversité biologique

- Programme de prévention des risques biotechnologiques

Changements climatiques

- Plateforme-cadre de maîtrise de l'énergie en Inde
- Programme cadre d'amélioration du rendement énergétique des immeubles résidentiels et commerciaux

Activités plurisectorielles

- Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable (PAS)
- MENARID-Gestion intégrée des ressources naturelles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord
- Initiative pour le Triangle de corail (CTI)
- Partenariat PRC-FEM pour la lutte contre la dégradation des sols dans les écosystèmes de terres arides
- Gestion forestière durable — (plateforme cadre SFM)
- Viet Nam — cadre du programme national pour la gestion durable des espaces forestiers

Polluants organiques persistants

- Démonstration et généralisation de méthodes pouvant durablement remplacer le DDT pour la lutte antivectorielle (DSSA)

31. S'agissant des FIP approuvées au titre de ce programme de travail — projets indépendants ou rattachés à l'une des plateformes-cadres — le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre membres.

Décision sur le point 15 de l'ordre du jour *b) Rapport sur l'état d'avancement du projet*
« Brésil : Création d'une centrale de pointe à cycle combiné à combustion externe »

32. Ayant examiné le document GEF/C.33/10 intitulé *Rapport sur l'état d'avancement du projet « Brésil : Création d'une centrale de pointe à cycle combiné à combustion externe »*, le Conseil note avec satisfaction les résultats des phases PDF de préparation du Projet de création d'une centrale à cycle combiné à combustion externe au Brésil (PMIS #1039) et décide de laisser le projet se poursuivre, l'IFC ayant suffisamment progressé sur la voie du bouclage financier de cette opération. Par conséquent, le Conseil approuve la soumission à l'agrément de la DG, avant le 30 juin 2008, de la première tranche du projet (3 millions de dollars), destinée à finaliser le partenariat avec un investisseur stratégique. Le Conseil approuve en outre la soumission à l'agrément de la DG, avant le 30 juin 2009, de la deuxième tranche du projet (41 millions de dollars), destinée à financer l'investissement dans la centrale à cycle combiné à combustion

externe. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces échéances entraînera l'annulation du projet, dont le financement sera restitué à la Caisse du FEM.

Décisions sur les points 16 et 6 de l'ordre du jour Plan d'activité pour les exercices 09-10 et budget de fonctionnement de l'exercice 09

Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 09 du Bureau de l'évaluation du FEM

33. Ayant examiné le document GEF/C.33/11, intitulé *Plan d'activité pour les exercices 09-10 et budget de fonctionnement de l'exercice 09*, le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 09 qui s'établit à 22,099 millions, dont:

- a) 13,726 millions de dollars pour le Secrétariat ;
- b) 2,047 millions de dollars pour le STAP ;
- c) 2,419 millions de dollars pour l'Administrateur ; et
- d) 3,907 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation.

34. En approuvant la dotation budgétaire de l'exercice 09 pour l'Administrateur, le Conseil approuve également la proposition de reprendre le financement des coûts supportés par les Entités d'exécution pour faire vérifier les états financiers des ressources du FEM reçues à l'appui des activités liées aux projets et à leur préparation, lorsque les allocations pour frais qui leur sont versées sont inférieures à 100 000 dollars par an.

35. Ayant examiné le document GEF/ME/C/33/1 intitulé *Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 09 du Bureau de l'évaluation du FEM*, le Conseil approuve un budget de 3 907 167 dollars pour l'exercice 09, qui couvrira les dépenses de fonctionnement du Bureau de l'évaluation et l'exécution de son programme de travail, dont les travaux liés au quatrième bilan global du FEM qui seront décrits dans le cadre de référence applicable à ce bilan.

36. S'agissant des exercices 10 à 12, le Conseil prend bonne note du programme de travail et d'activité présenté, et prie le Bureau de soumettre un budget annuel à son examen et à son approbation à chacune de ses réunions de juin.

37. Le Bureau établira le cadre de référence du quatrième bilan global, qui sera soumis au Conseil pour examen, avis et approbation par courrier d'ici juillet 2008.

Décision sur le point 17 de l'ordre du jour Politiques et modalités opérationnelles applicables à l'utilisation d'instruments autres que les aides financières directes

38. Ayant examiné le document GEF/C.33/12 intitulé *Politiques opérationnelles et orientations pour l'utilisation d'autres instruments de financement que les dons*, le Conseil approuve l'approche proposée pour l'utilisation d'instruments autres que les aides financières directes dans les projets financés par le FEM.

Décision sur le point 21 de l'ordre du jour Proposition du directeur exécutif du PNUE sur la reconstitution du STAP

39. Ayant examiné le document GEF/C.33/13/Rev.1 intitulé *Proposition du directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la reconstitution du comité scientifique et technique consultatif (STAP)*, le Conseil approuve la composition du STAP proposée par le directeur exécutif à la lumière des recommandations formulées par le comité de recherche pour la reconstitution de ce groupe.

40. Le Conseil approuve la nomination de Thomas Lovejoy à la présidence du STAP pour un mandat de deux ans reconductible pour la même durée, conformément à la recommandation présentée en ce sens.

41. Le Conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du STAP et exprime sa sincère gratitude aux membres sortants, notamment à la présidente, Yolanda Kakabadse, pour sa contribution remarquable au travail du FEM.

Rapport de la présidence du STAP

42. M^{me} Yolanda Kakabadse, présidente du STAP, rend compte des activités du Groupe depuis novembre 2007 et présente un premier aperçu des travaux scientifiques pour FEM-5. Elle remercie le Conseil de sa contribution à la réforme et à l'amélioration des opérations du Groupe.

Clôture de la réunion

43. Les présidentes déclarent la réunion close le 24 avril 2008.